



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0486

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des délégués de service public - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains de Lyon-Villeurbanne par la société ELVYA - Exercice -2013**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

Conseil de communauté du 15 décembre 2014**Délibération n° 2014-0486**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains de Lyon-Villeurbanne par la société ELVYA - Exercice -2013**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du CGCT dispose que la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Suite au recours d'un candidat évincé à l'encontre de la procédure de mise en concurrence qui a abouti au contrat de délégation de service public avec la société ELVYA le 23 juillet 2004, le Tribunal administratif de Lyon a prononcé la résolution judiciaire dudit contrat à compter du 16 novembre 2009. Pour assurer la continuité du service public, une convention de gestion provisoire, approuvée par la délibération n° 2009-0949 du Conseil du 28 septembre 2009, a été conclue avec la société ELVYA. Initialement prévue pour prendre fin au 31 décembre 2011, cette convention a été prolongée par délibération du 25 octobre 2010 jusqu'au 31 décembre 2013, temps nécessaire pour conduire la réflexion sur la prise de compétence réseaux de chauffage urbain par la Communauté urbaine de Lyon et mener les procédures nécessaires.

Par une délibération du 25 juin 2012 (CC 2012-3085), la Communauté urbaine a décidé de lancer une procédure de délégation de service public de chaud et froid urbains sur les communes de Lyon, Villeurbanne et Bron. La consultation s'est déroulée jusqu'en juillet 2013.

Par une délibération en date du 26 septembre 2013 (CC 2013-4118) la Communauté urbaine a désigné son nouvel exploitant.

Le 25 septembre 2013, un référé pré-contractuel a été engagé par le candidat non retenu. Par une ordonnance du 21 octobre 2013 le juge des référés a annulé la procédure "s'agissant des actes intervenus postérieurement à l'ouverture, le 13 mars 2013, de la phase de négociation engagée avec les candidats par l'autorité délégante". Un pourvoi contre cette décision a été formé.

Afin d'assurer la continuité du service public au-delà du 31 décembre 2013, il a été nécessaire de conclure un avenant de prolongation à la convention de gestion provisoire conclue avec ELVYA. La prolongation de la durée de la convention de gestion provisoire est fixée à 1 an renouvelable tacitement dans la limite de 2 fois avec une résiliation possible à tout moment dès la désignation d'un nouveau délégataire.

Par délibération en date du 10 juillet 2014 (CC 2014-02139), la procédure de délégation de service public a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil au titre de l'exercice 2013, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activités assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices (hors réseau de Bron intégré en 2012), les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'année 2013.

Indicateurs d'activité (en volume MWh)	2011	2012	2013	Variation 2012-2013	
				En %	Tendance
production :					
chaleur	354 898	398 204	430 010	+ 8	↗
<i>dont usine d'incinération des ordures ménagères</i>	<i>205 271</i>	<i>213 228</i>	<i>223 416</i>	<i>+ 4,8</i>	<i>↗</i>
commercialisation :					
chaleur	273 868	323 898	356 222	+ 10,2	↗
chaleur sur Bron (données partielles en 2012)	-	15 157	30 844	-	-
froid	40 156	38 392	34 287	- 10,7	↘
vapeur	9 580	10 097	10 335	+ 2,4	↗

Indicateurs financiers (en k€)	2011	2012	2013	Variation 2012-2013	
				En %	Tendance
produits	31 024	39 680	42 853	+ 8,0	↗
charges	29 864	35 326	39 983	+ 13,2	↗
résultat avant impôt	1 160	4 354	2 870	- 34,1	↘

En 2013 on observe une baisse du coût des énergies (- 4 %) sur la période. Le prix du MWh de chaleur vendu sur le réseau a diminué de 4,3 %. Sur la même période, le tarif de Bron a baissé de 5,68 %.

L'année 2013 a connu un hiver peu rigoureux comparativement à 2012 (- 9,5°C en février 2012) mais celui-ci a été relativement long. La valorisation de la chaleur en provenance de l'usine d'incinération a atteint à nouveau un niveau très important.

Le taux d'EnR utilisé sur le réseau est de 52 %.

Cette rigueur a entraîné une hausse importante de la consommation de plus de 8 % qui s'est traduite par une hausse des produits (+ 8 %) mais aussi des charges (+ 13,2 %).

Les dépenses de gros entretiens et renouvellement (GER) réalisées par le délégataire sont en hausse de 42 % après une hausse de 33 % en 2012. Le solde du compte, en baisse, s'établit fin 2013 à + 14 k€. De nombreux travaux se sont déroulés en 2013 concernant des renouvellements de réseau. Le programme de dépenses 2013 est supérieur de 2 363 k€ par rapport au provisionnel du fait de la fin du contrat initialement prévue pour le 31 décembre 2013.

Le résultat avant impôts est positif (2 870 k€) en hausse de 38,8 %. Le taux de marge avant impôts est de 6,7 % en baisse.

Le rapport du délégataire a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSP le 30 octobre 2014. Il appartient donc au Conseil de communauté de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 30 octobre 2014, comme ci-après annexé ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2013 produit par la société ELVYA au titre du contrat de délégation de service public de production et de distribution de chaud et de froid urbains de Lyon - Villeurbanne.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.